

## **SYNODE DU 11 DECEMBRE 2024 et relevée du 29 janvier 2025**

### **A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DE DEPUTES ET SUPPLEANTS**

M. Guillaume Klauser, député ministre de la paroisse du Val-de-Travers.

### **B. ELECTIONS COMPLEMENTAIRES**

Mme Nicole Humbert-Droz, membre laïque au Bureau du Synode.  
Fiduciaire Reymond et Jeanneret SA, organe de contrôle, pour les comptes 2024.

### **C. RAPPORTS ET RESOLUTIONS**

#### **a) Rapport n° 1 du Conseil synodal : Budget 2025**

##### **RESOLUTION 196-A**

Le Synode adopte le budget 2025.

##### **RESOLUTION 196-B**

Le Synode maintient le principe de vente(s) de bien(s) immobilier(s) afin d'absorber le déficit 2025, avec l'accord des paroisses concernées pour les bâtiments appartenant au patrimoine administratif de l'EREN (utilisés pour la mission des paroisses).

#### **b) Rapport n°2 du Conseil synodal : Esquisse de la politique financière et immobilière de l'EREN**

##### **RESOLUTION 196-C**

Le Synode charge les Conseils paroissiaux, en collaboration avec le Conseil synodal, de définir leurs besoins en locaux pour les années 2026 à 2030 d'ici à décembre 2025, à partir des locaux actuellement utilisés, qu'ils appartiennent à la paroisse ou à la caisse centrale.

##### **RESOLUTION 196-D**

Le Synode valide le principe d'une politique d'entretien des immeubles et d'amélioration des rendements de ses bâtiments, sans augmentation des charges paroissiales, afin d'augmenter les recettes. Ces travaux d'amélioration seraient financés par des augmentations d'hypothèques.

##### **RESOLUTION 196-E**

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter un rapport d'état des lieux en juin 2026 concernant le résultat de l'analyse sur l'utilisation des locaux menée entre le Conseil synodal et les paroisses et les perspectives de rendement du parc immobilier de l'EREN.

##### **RESOLUTION 196-F**

Le Synode valide le principe de vente d'immeubles, avec l'accord des paroisses concernées pour les bâtiments appartenant au patrimoine administratif de l'EREN utilisés par la mission des paroisses, pour couvrir les déficits des années 2025 à 2027, afin de garantir d'une part la poursuite de la mission de l'EREN et d'autre part l'adaptation du tableau des postes par les retraites et les départs naturels.

**RESOLUTION 196-G**

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2025 un premier rapport concernant les appartements de fonction et l'équité financière vis-à-vis des permanent-e-s.

**c) Rapport n°3 du Conseil synodal : Mission spécifique "Église et Société"**

*Rapport traité le 29 janvier 2025, entrée en matière acceptée et renvoi pour nouveau rapport en juin 2025, pas de résolution.*

**d) Rapport n°4 du Conseil synodal : Création d'un service du personnel****RESOLUTION 196-H**

Le Synode charge le Conseil synodal de réformer le service des ressources humaines et de lui donner les moyens d'accompagner adéquatement ses collaborateur-trice-s.

**RESOLUTION 196-I**

Le Synode valide le modèle en deux pôles : stratégique et opérationnel.

**RESOLUTION 196-J**

Le Synode maintient le 0.8 EPT du responsable RH au tableau des postes.

**RESOLUTION 196-K**

Le Synode valide le principe de faciliter administrativement les changements de postes à l'interne pour asseoir l'unité institutionnelle de l'EREN, pour le temps de la mise en place du processus EREN2023, jusqu'aux changements réglementaires s'y rapportant.

**RESOLUTION 196-L**

Le Synode accepte que le Conseil synodal mette au concours des postes groupés pour palier le morcellement des missions et conserver l'attractivité de l'institution en continuant d'offrir des postes à haut pourcentage, en accord avec les autorités des lieux d'insertion.

**e) Rapport n°5 du Conseil synodal : Politique de soutien aux œuvres d'entraide de Terre Nouvelle****RESOLUTION 196-M**

Le Synode supprime la cible garantie "Terre Nouvelle" dès 2025.

**RESOLUTION 196-N**

Le Synode valide la directive que, dès 2025, chaque paroisse doit mener quatre actions annuelles au minimum en faveur de l'entraide, dont trois en faveur de DM, EPER et AJS.

**RESOLUTION 196-O**

Le Synode accepte la proposition du Conseil synodal de supprimer le rapport annuel d'information présenté en décembre.

**RESOLUTION 196-P**

Le Synode prend acte que les EPT prévus dans le tableau des postes pour « Terre Nouvelle », à savoir 0.4 EPT, ne subiront pas de diminution et seront pourvus.

#### **RESOLUTION 196-Q**

Le Synode demande que chaque paroisse rédige annuellement un compte-rendu chiffré de ses actions « Terre Nouvelle », compte-rendu qui sera ajouté dans le chapitre « Terre Nouvelle » du rapport annuel de l'EREN.

#### **RESOLUTION 196-R**

Parmi les actions qui peuvent être menées en faveur d'œuvres d'entraide différentes de DM, EPER et AJS, le Synode accepte qu'elles puissent être portées par des ONG ne faisant pas partie de Latitude 21.

#### **f) Rapport n°6 de la Commission de consécration : Traitement des demandes de consécration et d'agrégation par le Synode**

#### **RESOLUTION 196-S**

Le Synode décide que lorsqu'il traite de demandes de consécration ou d'agrégation :

- aucun document écrit ne circule sur le-la candidat-e à moins qu'il n'ait été validé par ce dernier ou cette dernière
- un rapport sur le-la candidat-e est présenté oralement par un membre de la commission aux député-e-s
- le Synode siège en huis clos systématique pour chaque traitement de demande d'agrégation ou de consécration
- le Synode retranscrit les débats dans un PV confidentiel et ne met au PV ordinaire que les textes de présentation validés par le-la candidat-e et les résultats du vote.

#### **RESOLUTION 196-T**

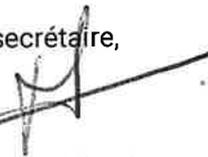
En dérogation de l'article 85 du RG, le Synode valide le changement règlementaire de l'article 53a du RG : Le huis clos est appliqué d'office pour le traitement des points relevant d'une demande de destitution au sens de l'Art. 1 de l'annexe III du présent règlement ainsi que lors du traitement d'un rapport de la commission de consécration et d'agrégation concernant la validation de candidature.

AU NOM DU SYNODE :

Le président,

Le secrétaire,

  
Yves-Daniel Cochand

  
Thierry Muhlbach